

ABONNEMENTS

Les ABONNEMENTS par ent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE /ois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /ois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.



M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un rabaonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns showing train schedules for various stations including Cahors, Mercuès, Parnac, Lutzsch, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Vierzon, and Paris. Columns include departure and arrival times for omnibus and poste mixte services.

Cahors, le 2 Octobre 1875

On lit dans le Français :

Un homme politique, bien placé pour suivre les divers mouvements du parti républicain à la fin de l'empire et aujourd'hui, faisait un rapprochement assez curieux au sujet de M. Gambetta. Vers 1869, dans le Corps législatif impérial, deux tendances partageaient la gauche républicaine. M. Picard, M. Simon, et leurs amis, d'accord avec M. Thiers, estimaient qu'il ne fallait pas faire à l'empire une opposition trop ouverte; ils ne voulaient ni précipiter les choses, ni les pousser à outrance. Ils conseillaient une politique de ménagements, de précautions, de transactions. Ce fut contre cette disposition et ces conseils que M. Gambetta adopta la politique appelée par lui-même, alors, la politique des « irréconciliables. » Non-seulement M. Gambetta eut au Corps législatif ce programme d'intransigeance, mais il le porta aux élections. On se rappelle comment M. Marie, quel que fut son autorité sur le parti républicain et quelques « services » qu'il eût « rendus » à ce parti, fut combattu et battu dans les Bouches-du-Rhône par M. Gambetta. Or, aujourd'hui, voilà que M. Gambetta se trouve lui-même dans la situation où il mit, en 1869, MM. Picard, Simon et leurs amis. Les « intransigeants » tiennent en 1875, à l'égard de M. Gambetta et contre lui, la conduite que les « irréconciliables, » sous la direction de M. Gambetta, tinrent en 1869 à l'égard des hommes les plus considérables du parti républicain et contre eux.

Nous croyons que M. Picard avait raison sous l'Empire, et qu'aujourd'hui celui qui a raison c'est M. Gambetta.

Qu'on ne se y trompe pas. Tous les désastres et toutes les misères sont inévitables avec les hommes qui, comme M. Louis Blanc, viennent de glorifier le règne abominable de la Terreur, qui a laissé une tâche ineffaçable sur la France dans l'opinion de tous les historiens du monde et devant la conscience universelle.

Les manifestations comme celle de Saint-Mandé, sont grosses de périls pour le présent et pour l'avenir. Dans le présent, elles sont de nature à effrayer les hommes sincères qui se rallient chaque jour à la République. Dans l'avenir elles font entrevoir un réveil du bonapartisme, qui aujourd'hui s'amoindrit et tend à perdre toute action par l'influence bien naturelle de ce seul fait, qu'il est possible et même facile de gouverner dans une pensée conservatrice, religieuse et sociale, avec la constitution du 25 février.

Cette constitution n'a rien à craindre des hommes sincères, dévoués à l'ordre. Elle peut disparaître au contraire par la coalition de ces ambitieux et de ces ignorants qui veulent chasser Dieu de l'Eglise, le prêtre de la maison d'école, le commerçant de son magasin en le soumettant à cet inepte impôt qu'ils appellent l'impôt sur le capital, l'industriel et le manufacturier de leurs usines en prêchant aux ou-

vriers la désobéissance et le partage avec les patrons (le partage du gain bien entendu et pas celui de la perte) etc. etc. Glorifier les crimes de la Convention pour en arriver là, c'est vraiment trop insensé ! Et c'est ainsi qu'une nation affolée de peur se précipite quelque jour aveuglément sous la protection d'un sabre. La liberté ne s'établira et ne durera en France qu'à la condition de respecter certains principes incontestables, que nul n'oserait attaquer dans les pays les plus libres de l'Europe et de l'Amérique.

Dans cette heureuse année 1875, où la prospérité de la France se manifeste si puissamment, nous avons eu encore le bonheur de trouver deux nations de l'Europe qui nous ont sauvés par leur appui en empêchant la guerre au printemps. Croit-on par hasard que, si la République venait à tomber aux mains des banqueteurs de Saint-Mandé, une seule voix s'élèverait dans le concert des gouvernements européens, non-seulement pour nous soutenir, mais même pour arrêter l'insatiable Allemagne, qui épie une faute de notre part, et qui battrait des mains comme sous la Commune, si les Louis Blanc, les Naquet et les Madier de Montjau pouvaient recruter de nombreux prosélytes, c'est-à-dire des dupes nombreuses ?

L'article précédent était écrit quand nous avons lu dans le Journal des Débats les réflexions suivantes :

Quelques journaux croient nous mettre dans un grand embarras en nous demandant notre avis sur la politique intransigeante, toute les fois qu'il plait à M. Madier de Montjau ou à M. Louis Blanc de prononcer un discours ou d'écrire une lettre. M. Madier de Montjau a prononcé un nouveau discours, et le Journal des Débats se tait, quel scandale ! M. Louis Blanc écrit une lettre au Journal des Débats, et le Journal des Débats ne répond pas, quel aveu d'impuissance ! Hier encore M. Nadaud, de la Creuse, a donné à ses électeurs un aperçu de ses vues politiques, et le Journal des Débats a gardé le silence le plus prudent, je ne sais même pas s'il a publié la harangue de M. Nadaud ; pour le coup, voici qui dépasse la mesure. L'étonnement des journaux ultra-conservateurs ne connaît plus de bornes. Vite il faut que le Journal des Débats répare son oubli et s'exécute. M. Nadaud, de la Creuse, a parlé ! Qu'en pense le Journal des Débats ?

Eh ! que voulez-vous donc que le Journal des Débats en pense, de toutes ces harangues surannées, sinon ce que vous en pensez vous-mêmes ? Nous ne sommes pas tenu de réfuter ces lieux-communs de la doctrine révolutionnaire ?

Il peut être utile à quelques individualités de prendre des attitudes d'intransigeants pour complaire à telle ou telle catégorie d'électeurs dans telle ou telle localité déterminée, ou simplement pour jouer un rôle. Mais ce sont-là des cas très-isolés ; l'intérêt électoral, qui est un bon juge et un bon guide, conseille à la majorité des députés républicains de persévérer plus que jamais dans cette politique, très nette dans sa ligne générale, mais très modérée dans ses moyens, à

laquelle ils ont dû tous leurs succès depuis quatre années. Ils savent que la France, selon une parole récemment citée, désire qu'on la laisse tranquille, tranquille du côté gauche comme du côté droit. Elle est dans la République conservatrice ; elle s'y trouve bien ; elle y veut demeurer. Les républicains, qui sont aujourd'hui les conservateurs, lui suffisent ; elle n'a que faire des révolutionnaires. Elle ne les craint même plus, tant elle sent que leur heure est passée ; elle dédaigne leur petit nombre et leur impuissance.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Dans un moment où l'on voudrait faire croire à des divisions dans le cabinet, peut-être dans le dessein d'en faire valoir, les paroles de M. Léon Say sont à retenir. Elles sont faites pour rassurer les esprits ombrageux, toujours en quête de difficultés, et qu'une nouvelle adroïtement répandue, bouleverse et met hors d'équilibre ; elles sont faites pour imposer silence — il faut l'espérer du moins — à ceux qui, sans prétexte comme sans raison, ne demanderaient pas mieux que de voir leurs secrets desirs réalisés, et voudraient embrouiller une situation très nette pour l'exploiter à leur fantaisie.

Les paroles de M. le ministre des finances ne doivent pas laisser grand espoir à ces derniers ; elles sont faites, au contraire, pour anéantir toutes ces rumeurs de dissentiments imaginaires et d'oppositions systématiques qui s'accroissent, de jour en jour, et qui ne devaient pas attendre, pour éclater, la rentrée de la Chambre. Les novellistes qui prennent souvent leurs desirs pour des réalités, en sont donc, une fois encore, pour leur frais d'imagination, et il leur faudra chercher ailleurs qu'au ministère des finances, les éléments de discorde qui, suivant eux, travaillent le cabinet Buffet-Dufaure, depuis son origine, sans que l'on puisse signaler toutefois les effets appréciables de ces tiraillements.

Il est bien possible, et même probable, que les paroles de M. Léon Say soient très vivement discutées ; elles sont trop raisonnables et trop sages pour qu'il en soit autrement ; elles ont surtout trop bien défini le gouvernement qui, aujourd'hui, convient à la France, ce gouvernement qui, s'il veut avoir chance de réussite et de durée, doit garantir absolument les intérêts conservateurs et satisfaire en même temps le parti libéral, auquel le ministre s'honore d'appartenir, pour ne pas soulever la réclamation des partis extrêmes, pour qui la modération est lettre morte, et qui n'ont quelques instants ou quelques années d'existence que grâce à l'exagération même de leurs systèmes.

Après cette première partie de son discours dont l'importance ne saurait échapper à personne, M. Léon Say s'est souvenu qu'il était ministre des finances, et cet en cette qualité qu'il a fourni, pour finir, les renseignements les plus heureux sur la prospérité croissante de la France. Ce n'est pas sans un certain orgueil national, bien excusable il faut en convenir, que les détails fournis, par le ministre,

seront accueillis dans le pays entier ; et c'est également avec une satisfaction bien légitime que l'on constatera la vive reprise des affaires momentanément arrêtées, et par les complications intérieures dont la menace fut si longtemps, et à tant de reprises, suspendue sur nos têtes, et aussi à cet état fatal d'un pays plein de ressources mais impossible à exploiter à cause des incertitudes du lendemain.

Aujourd'hui que ces incertitudes ont disparu et que l'industrie peut prendre un nouvel essor, sans craindre de violentes et subites commotions, les résultats déjà acquis sont presque inespérés.

Ainsi, tous ceux que la passion politique n'aveugle pas, au point de leur faire nier l'évidence, verront-ils, d'après cet heureux aperçu financier, sommairement exposé par le ministre des finances, combien ils sont coupables de compromettre, par de stériles et vaines agitations, une situation assurément faite pour émerveiller le monde, et pour donner tort à toutes ces utopies plus ou moins sérieuses, enseignant au peuple que la fortune d'un pays a sa source dans la révolution. Heureusement, les faits parlent plus haut et plus clairement que les théories, de quelque séduction qu'on les entoure, et les faits sont là.

Journal des Débats.

Dans son discours du comice agricole de Beauménil, M. le duc de Broglie a définitivement rompu avec le bonapartisme, et le jour où il accomplissait cet acte considérable de sa vie politique a été aussi celui où il a apporté aux institutions républicaines sa plus nette et sa plus franche adhésion. Le second de ces actes n'était d'ailleurs que la conséquence obligée du premier, la République étant désormais le seul terrain où les amis de l'honneur français puissent se réunir pour faire front contre le césarisme. Peut-être aurait-on eu plus de mérite à ne point attendre si longtemps pour se résigner à subir ce que la nécessité impose. On aurait rendu service au pays et on se fût rendu service à soi-même en prenant, dès le 25 février, par exemple, sinon avant, cette ferme attitude qui eût été alors d'un salutaire exemple. Mais nous ne voulons point récriminer. Les derniers venus dans la République y trouveront droit de cité comme les autres, à la condition cependant que leur adhésion ne soit pas purement verbale, mais qu'elle réponde à des dispositions sérieuses et durables, dont les premiers effets devront se produire prochainement.

Une lettre que nous avons reçue du département de l'Eure nous montre, par une très curieuse analyse des dispositions du corps électoral dans ce département, à quelles difficultés viendrait se heurter, dans cette région, le bon vouloir des candidats conservateurs qui voudraient courir les chances de la future campagne électorale après avoir tourné le dos aux bonapartistes, sans avoir pris le soin de s'assurer du côté des libéraux l'équivalent de ce qu'ils auraient ainsi perdu. « Il y a, dit-il, merci ! dans l'Eure, dit encore notre correspondant, des conservateurs qui sont à l'épreuve des tentations impérialistes ; mais parmi ceux-là, combien, cédant à des passions généreuses mais réellement insensées, n'ont pu pardonner au duc de Broglie

» d'avoir préféré le drapeau tricolore au drapeau blanc, et la France, en définitive, à la forme du gouvernement qui a leurs sympathies ! Son vote du 25 février n'a pas dû lui ramener nécessairement ces dissidents du parti conservateur. » Il s'ensuit que le duc de Broglie, puisque nous le prenons en ce moment comme l'un des types du conservateur rallié, n'a pas seulement perdu dans son département le concours des bonapartistes, mais que celui des légitimistes lui ferait également défaut. Pour tout dire d'un mot, M. de Broglie a cessé d'être l'un des chefs de la coalition réactionnaire, et il ne lui reste plus maintenant qu'à venir prendre sa place dans le camp des libéraux. Acceptation de la République, rupture avec les révolutionnaires bonapartistes et les intransigeants de la légitimité, alliance avec les conservateurs libéraux, ce sont là les trois phases nécessaires d'une évolution de ce genre, si elle veut être efficace.

Sur le terrain de la réaction, les membres républicains de la droite seraient certainement battus, nous ne dirons point par les légitimistes, qui ne comptent plus pour beaucoup dans le pays, mais par les bonapartistes en qui l'on a coutume de voir les vrais meneurs de la politique violente et dictatoriale. Pour les masses rurales particulièrement, il n'y a que deux formes gouvernementales, celle d'aujourd'hui et celle d'hier, la République et l'Empire. Chaque fois qu'on entre en lutte avec les tendances libérales du gouvernement républicain, le pays se dit, dans son bon sens, qu'on travaille pour l'empire, qu'en matière de réaction et de despotisme on ne saurait imaginer mieux que ce qu'il a fait, et qu'il ne vaut pas la peine de tant s'évertuer pour aboutir seulement à changer l'étiquette d'un gouvernement dont on s'obstine à imiter les traditions et à perpétuer en fait l'existence.

Rompre avec le bonapartiste sans abandonner en même temps la politique du 24 mai, ce serait se mettre grossièrement en contradiction avec soi-même. Vouloir amalgamer le 24 mai avec le 25 février, et tendre aux républicains du centre gauche et de la gauche modérée une main encore armée du fouet de la politique de combat, ce serait tenter une fusion impossible et s'exposer à trouver des adversaires irrités là où l'on espérait ingénument rencontrer des alliés.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il puisse advenir d'un mouvement heureusement commencé mais dont les bons effets seraient singulièrement compromis si on s'arrêtait à mi-chemin, ce n'en est pas moins un spectacle consolant que de voir quelques-uns des hommes d'Etat sur lesquels pesait le plus gravement l'accusation d'avoir servi les intérêts de l'empire par leur zèle à desservir le gouvernement républicain, contraints aujourd'hui de reconnaître leur erreur et de chercher à leur tour un refuge sous notre drapeau. Les bonapartistes, honteux et masqués comme on les appelait, vont se trouver désormais mal à l'aise, n'ayant plus, pour se couvrir, le patronage de grands noms, illustrés sous la régime parlementaire. Désormais, il faudra s'avouer franchement partisan de l'empire, si on l'est ; et, si on ne l'est pas, on sera tenu de le dire également, sans s'abriter dans les équivoques et sans se ménager de retour. Cela va déranger sans doute bien des consciences incertaines et paresseuses qui sommeillaient doucement dans le demi-jour de l'anonymat réactionnaire ; les voilà contraintes de se réveiller, de faire leur examen, leur choix ! Dur mais salutaire nécessité, et qui mettra un peu d'ordre, de bon « ordre moral » dans ce pêle-mêle et dans cette cohue où le parti conservateur avait tant de peine à reconnaître les siens.

Soleil.

La question sociale a été remise sur le tapis au banquet de Saint-Mandé. Les conservateurs sont prévenus ; le spectre rouge va reparaitre. Il ne s'agit pas encore de ressusciter la « Commune » et ses trente sous. Non, pour l'instant, on se contente d'attaquer le système d'impôts existant, de le représenter comme odieux, d'accuser les « classes dirigeantes » de ne vouloir le perpétuer — quand il serait si facile de le changer — que parce qu'il ne permet pas aux classes ouvrières « d'économiser le capital nécessaire pour devenir, par l'association, co-propriétaires de l'instrument de travail. » Ah ! si nous avions l'impôt sur le capital, s'est écrié l'autre jour M. Taillandier, comme tout irait mieux.

La proposition n'est pas nouvelle et nous ne demanderions pas mieux de voir là un remède à la situation.

Malheureusement, l'impôt sur le capital prête le flanc à un si grand nombre de criti-

ques que nous désespérons de le voir jamais appliqué. En voici quelques unes que nous indiquons comme elles nous viennent à l'esprit.

D'abord on demandera au réformateur de définir d'une façon aussi claire que possible ce qu'il entend par le capital. Prend-il le mot au sens économique ou au sens populaire ! autrement dit : capital signifie-t-il simplement argent monnayé ou bien, d'une manière plus générale, tout ce qui sert à « faire de l'argent » ? La question a besoin d'être posée ; un ouvrier, qu'il le croie ou non, possède un capital, au sens économique, et ce capital, ce sont ses bras ?

Il ne peut être question d'imposer l'ouvrier, dira-t-on, puisque la proposition est précisément faite pour le dégraver. Très bien ; mais alors que ferez-vous de l'artisan qui, sans posséder plus que l'ouvrier le moindre capital argent, a, du moins, un petit outillage, tel que métier à bras, moteur mécanique, machine à coudre, etc. ? Le fisc verra-t-il là un capital à imposer ?

Oui et non, me répondra-t-on probablement. Oui, si l'outillage a quelque importance ; non, s'il n'en a qu'une infime.

A quoi reconnaîtra-t-on alors que l'outillage a ou n'a pas l'importance voulue ? Il faudra, de la part du percepteur ou du contrôleur, une connaissance bien complète de son métier pour qu'il soit en état de dire si tel ou tel outillage comporte l'impôt. Car enfin ce n'est pas toujours la dimension de l'outil qui donne la mesure de sa valeur, c'est-à-dire du revenu qu'il procure. Il en est de l'outil comme du local que certaines industries occupent ; il peut être fort mince et procurer à son possesseur un très gros profit. Qui le sait, en dehors de celui qui l'exploite ? Comme nous le disions tout à l'heure, si votre agent fiscal n'a pas la science infuse — et vous savez bien qu'il ne peut pas l'avoir — vous voilà exposé ou à ne pas percevoir assez ou à percevoir trop.

Mais ce n'est pas tout. Il se peut parfaitement que cet outillage lui-même ne soit pas la propriété de celui qui le détient. Est-ce qu'il n'arrivera pas souvent que son possesseur en devra la valeur et sera obligé de payer annuellement un intérêt à son prêteur ? Si vous l'imposez, vous l'imposerez injustement ; car, de fait, il n'y a pas là de capital réel. Si vous ne l'imposez pas, vous courez grand risque de ne plus guère trouver alors de matière imposable : car le cas se présentera souvent. Irez-vous rechercher le véritable possesseur du capital pour l'imposer ? Prenez garde de tuer, dans ce cas, la poule aux œufs d'or. Le capitaliste pourchassé s'en ira porter son argent dans des contrées plus hospitalières, et ce, au détriment du commerce et de l'industrie du pays.

Prenez maintenant un gros industriel, si vous voulez. Tout son outillage lui appartient : bâtiments, usines, métiers, machines, capital roulant, tout est à lui. Vous avez décrété votre impôt sur le capital ; il s'agit de l'appliquer à cet industriel. Comment vous y prendrez-vous ? Qui vous dira quel est son capital ? Sur quelle base vous appuieriez-vous pour l'apprécier ? Ses inventaires ? Mais ils varient d'année en année ; les chiffres déclarés par les maisons similaires ? Mais les profits varient d'industriel à industriel. Sa propre déclaration ? Quel moyen aurez-vous de la contrôler ? Et puis, remarquez bien que ceci ne serait déjà plus l'impôt sur le capital. Ce serait l'impôt sur le revenu du capital, ce qui est toute autre chose.

Si vous vouliez imposer réellement le capital de cet industriel, la difficulté serait encore bien plus grande. Il nous faudrait estimer la valeur du terrain sur lequel l'usine est construite, la valeur des bâtiments qui la composent, la valeur des métiers et machines de tout genre qui s'y trouvent, etc., etc. Cela n'aurait pas de fin, et, au bout du compte, vous n'auriez encore là qu'un aperçu très erroné de sa véritable valeur comme capital, car il est probable que cette usine elle-même ne vaudrait que ce que vaudrait son directeur. Tous les contrats de vente ne vous apprendraient rien.

Passons à une troisième objection. Vous voulez imposer le capital, ou plutôt, vous voulez l'imposer plus lourdement, car il est déjà imposé, et vous le savez bien. Faites attention, car, encore une fois, le capital est intelligent, il ne se laissera pas faire, et vous en serez pour vos frais. Voici un immeuble qui rapporte à son propriétaire, bon an mal an, de 3 à 4 0/0 ; mais il est hypothéqué pour les deux tiers de sa valeur. Arrive l'agent du fisc qui réclame son dû ; qui le paiera, sera-ce le propriétaire ou le créancier hypothécaire ? Si la loi frappe le propriétaire, elle est injuste, car il est évi-

dent que la propriété, dans ses mains, n'est plus que nominale. Si elle va chercher le créancier hypothécaire, elle est maladroite, car de deux choses l'une, ou le créancier hypothécaire, fera retomber la charge sur le propriétaire par une élévation de l'intérêt, ou il lui refusera à l'avenir son concours en portant ses capitaux à l'étranger.

On dira que cette manière de voir n'est pas fondée et que les capitaux ne se retireront pas de la circulation lorsqu'ils seront tous imposés, par cette raison que les capitalistes aimeront encore mieux payer l'impôt que de s'exposer aux chances qu'en offrirait l'emploi à l'étranger. La remarque serait juste s'il s'agissait d'un impôt modéré ; elle ne vaut rien lorsqu'il s'agit, comme ici d'un impôt très lourd, puisqu'il doit être unique.

Si nous arrivons maintenant au véritable capitaliste, c'est-à-dire à celui qui possède en propre un capital dont la valeur soit facilement et nettement appréciable, voici à quel déplorable résultat vous aboutirez avec l'impôt unique sur le capital. Vous prendrez à ce capitaliste son épargne, c'est-à-dire la partie de son avoir qu'il consacrait jusque-là, chaque année, à la production d'autres capitaux, c'est-à-dire, à l'augmentation de la fortune publique. Dans les mains de l'Etat, cette épargne restera improductive, puisqu'elle servira uniquement à payer les services publics ; dans les siennes, elle eut contribué à la création de canaux, de routes, de chemins de fer, de mines, d'usines et de manufactures.

Est-ce là le but que vous poursuivez ? Notre système d'impôts n'est pas parfait, mais c'est se leurrer et leurrer les autres que de s'imaginer et de dire qu'il y a là tout un bouleversement à opérer. Jusqu'à présent, on n'a encore rien trouvé de mieux et ce n'est pas, nous venons de le voir, l'impôt unique sur le capital qui améliorera la situation.

Ce qu'il y aurait à faire, ce serait de modifier, c'est-à-dire d'atténuer certains droits indirects qui sont en réalité trop élevés ; il en est qui pèsent trop lourdement sur la consommation. Mais il n'est pas besoin d'un groupe « propulseur » pour opérer cette réforme ; elle se fera d'elle-même dès que notre situation financière le permettra, et tout fait espérer que le moment est proche.

Informations

L'Echo publie une importante nouvelle, que nous ne pouvons reproduire sans réserves : « Nous apprenons que M. Rouher a rapporté d'Arenenberg l'ordre formel de soutenir à l'Assemblée le scrutin de liste qui peut assurer au parti bonapartiste plus de nominations que le scrutin uninominal. »

Un journal qui flotte entre l'orléanisme et la République, avait annoncé gravement que M. le comte de Chambord est partisan du scrutin de liste. Le Monde, qui est mieux placé que le journal aux nouvelles d'aventure pour connaître la vérité, répond :

Nous savons que M. le comte de Chambord laisse à ses amis toute liberté de voter pour ou contre le scrutin de liste ; mais nous savons aussi que M. le comte de Chambord s'est prononcé très nettement pour le scrutin d'arrondissement.

L'Indépendance belge a publié le singulier récit d'une conversation que le maréchal de Mac-Mahon aurait eue avec un homme « pour le caractère duquel il professe la plus haute estime. » Voici, d'après l'Indépendance, le sens du langage tenu par le président de la République :

Ma ligne de conduite est tracée par mon devoir, et mon devoir est de me conformer aux votes de la majorité de la Chambre. Si donc M. Buffet se met dans une situation à ne plus pouvoir rester ministre, eh bien, je lui trouverai un successeur. Que diriez-vous de M. Dufaure, par exemple ? Je fais le plus grand cas de son jugement dans les choses de la politique.

Je n'ai jamais eu plus de confiance en aucun ministre que j'en ai eu en M. le duc de Broglie. Cela ne m'a pas empêché de le remplacer quand l'Assemblée nationale n'en a plus voulu. Je quitterai donc M. Buffet avec quelque regret sans doute, car il a du mérite, mais je m'en séparerai, comme je devrai le faire, s'il perd la confiance de l'Assemblée.

Comme bien d'autres, vous voulez me faire un épouvantail du scrutin de liste. Vous dites que s'il est adopté, la Chambre qui en sortira ne sera com-

posée que d'éléments perturbateurs. Cela ne me semble pas absolument prouvé. D'ailleurs, j'ai des informations qui me tranquilisent à cet endroit. La masse des électeurs, l'opinion générale du pays ne sont pas aussi révolutionnaires qu'on veut bien le dire. En outre, et en considérant ce qui s'est passé depuis bientôt deux ans, j'ai pris une confiance entière dans le bon sens du pays.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer toute l'in vraisemblance de ce récit.

(France).

On écrit de Nantes que M. Dezenneau, député de la Loire-Inférieure, membre de l'extrême droite, est dans un état que l'on considère comme désespéré. Les médecins ont jugé l'amputation du bras nécessaire, et l'on craint qu'il ne puisse pas résister à l'opération.

Le Journal d'Alsace annonce que le conseil général de la Basse-Alsace, dans sa séance du 21 septembre et avant de passer à l'ordre du jour, a adopté à l'unanimité un vœu exprimé par MM. de Bulach, Rack, Auscher, North et Pagnetto, et tendant à obtenir pour l'Alsace-Lorraine une Diète provinciale et une constitution particulière.

Un Anglais vient d'acheter à Paris, pour la somme de 6,500 fr., un fragment de la garde de l'épée de Duguesclin. L'authenticité de cette pièce curieuse est prouvée par une collection de parchemins. Cette poignée pèse 8 livres 1/2.

LES RÉSERVISTES.

Tandis que les réservistes du Midi partent pour leurs régiments, les hommes faisant partie de la réserve, et qui avaient été appelés, au commencement du mois dernier, sous les drapeaux, pour y prendre part aux exercices prescrits par la loi, rentrent dans leurs foyers.

Nous publions plus loin les deux ordres du jour adressés aux corps d'armée placés sous leur commandement par les généraux Lebrun et Ducrot. Le témoignage solennel de satisfaction que ces deux officiers généraux ont donné tant aux soldats de la réserve qu'à ceux de l'armée active éveillera dans le pays tout entier un légitime sentiment de patriotique orgueil. Pour la première fois, en exécution de la loi votée par l'Assemblée nationale, les citoyens de tout rang et de toute profession, appartenant à la même classe, se sont rencontrés et coudoyés sous les mêmes drapeaux, ont vécu de la même vie, astreints aux mêmes épreuves, nouvelles pour la plupart d'entre eux. La voix autorisée de leurs chefs nous apprend qu'ils les ont subies à leur honneur. Ce premier succès nous garantit celui des prochaines expériences, et l'on y peut voir sans présomption le gage de la régénération complète de notre armée. Nous ne parlons pas des avantages moraux de toute sorte qui doivent nécessairement résulter de ce rapprochement périodique d'hommes séparés le reste du temps par les devoirs et les nécessités de leurs diverses conditions sociales. Pour nous en tenir au seul côté militaire de la question, les heureux effets de la loi organique de l'armée sont dès à présent constatés d'une manière irrécusable pour tous les esprits impartiaux. A ceux qui seraient tentés de soupçonner de quelque indulgence le témoignage de nos officiers généraux, nous mettons volontiers sous les yeux les appréciations d'un juge étranger, d'un journal qui, on le sait, s'est toujours montré fort sévère pour les défauts du chauvinisme français. On lit dans le Daily Telegraph un article critique concernant les manœuvres militaires exécutées ces jours-ci ; nous ne saurions mieux faire que de le résumer.

Suivant l'auteur de cet article, autant que l'on en peut juger par les documents officiels comme par les relations privées, il n'y a pas moyen de douter que l'armée française n'ait accompli depuis 1871 tous les progrès qu'on pouvait raisonnablement attendre d'elle. Assurément, aucune force régulière, décomposée et brisée comme était celle de la France, ne saurait être rétablie dans le court intervalle de quatre années ; mais il faut songer à ce qu'était encore l'armée qui a arraché Paris à la Commune pour bien apprécier les améliorations réalisées depuis cette époque. Les revues et les manœuvres récentes permettent de se former à ce sujet une opinion exacte. Sans doute l'ensemble de ces exercices a présenté des lacunes inévitables, et, au point de réorganisation où l'armée en est arrivée, elle ne serait peut-être pas en mesure de subir victorieusement l'épreuve d'une guerre réelle ;

mais il est indubitable qu'elle a recouvré en grande partie son ancien esprit de discipline. L'infanterie, dit textuellement le *Daily Telegraph*, a fait preuve d'activité, d'obéissance, de propreté dans la tenue et de fermeté sous les armes. En marche, les soldats se sont montrés sous un aspect qu'on ne leur avait pas vu depuis longtemps; ils ont repris un peu de cette assurance qui fait partie de leur caractère national. Les officiers ont témoigné, dans de bien plus larges proportions qu'au paravant, le désir empressé d'acquiescer l'habileté professionnelle. Les réservistes ont manifesté un esprit patriotique et ont paru pénétrés du sentiment du devoir. En résumé, ajoute ce journal, « que ce soit un bien ou un mal au point de vue de l'Europe, la France est désormais certaine de posséder, dans un petit nombre d'années, un magnifique appareil militaire (*a fine military apparatus*) numériquement fort, aussi parfaitement équipé, organisé et pourvu que le comportera sa situation financière et politique, et qui la rendra capable de trouver gloire, revanche et profit dans une grande guerre. »

Voici l'ordre du jour du général Lebrun :

« Officiers, sous-officiers et soldats du 3^e corps d'armée,

« Quand vous avez quitté vos garnisons pour venir en rase campagne vous livrer aux exercices de guerre qui prennent fin en ce moment, je comptais entièrement sur vous, sur votre bon esprit, sur votre patriotisme.

« Non-seulement vous n'avez pas trompé ma confiance, mais vous avez dépassé tout ce que j'attendais de vous. Je vous en remercie et vous félicite, vous témoignant en particulier toute ma satisfaction pour la manière dont vous avez accueilli et traité les réservistes venus dans vos rangs pour participer à vos travaux. Vous avez été pour eux ce que je voulais, ce que vous deviez être.

« Que MM. les généraux et chefs de corps reçoivent ici l'expression de ma gratitude cordiale. C'est à leur concours empressé que je reporte les excellents résultats obtenus, la belle attitude et l'exacte discipline de nos soldats. Je suis fier de pouvoir dire aujourd'hui que, pendant toute la durée de nos travaux, pas un seul homme n'a donné lieu à la moindre plainte, pas un seul n'a commis un délit entraînant une répression sévère. De toutes parts les populations sont venues à moi, se plaisant à se féliciter de la belle conduite de nos soldats.

« Officiers auxiliaires, sous-officiers et soldats réservistes du 3^e corps,

« La loi qui pour quatre semaines vous appelle sous les drapeaux vient de recevoir pour la première fois son application. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle attention je vous ai suivis dans vos travaux, et, j'ai hâte de le dire, vous avez largement répondu aux légitimes espérances que m'avait fait concevoir votre empressement à satisfaire au vœu de la loi. En quittant vos familles, vos intérêts, vos positions acquises, vous avez compris tout ce que la patrie était en droit d'attendre de vous.

« Reconnaissants des soins que vos chefs et vos camarades de l'armée ont eus pour vous, vous vous êtes montrés soumis, disciplinés, et les rudes travaux des manœuvres, en ne faisant que stimuler votre zèle, ont fourni les preuves que vous avez su acquiescer en peu de temps les qualités qui font les bons soldats.

« La satisfaction du devoir accompli sera pour vous la meilleure des récompenses. Votre général en chef vient en outre vous remercier, et il a l'espoir qu'en retournant dans vos foyers vous emporterez un bon et fructueux souvenir de votre passage dans nos rangs. »

Voici maintenant l'ordre du jour du général Ducrot, après les manœuvres de petite guerre dans le Cher :

« Soldats de la réserve et soldats de l'armée active,

« Depuis quelques semaines seulement vous vous êtes trouvés réunis, et déjà vous êtes si bien soudés ensemble que l'œil le plus exercé ne peut faire de distinction entre vous. »

« Ce résultat si remarquable, si satisfaisant pour le cœur de tout bon Français, est la conséquence de l'excellent esprit qui vous anime, de la bonne volonté et du zèle que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos devoirs.

« Oui, vous avez compris que la patrie a le droit de compter sur vous pour la servir et pour la défendre, et que, pour le faire utilement, le dévouement le plus généreux, le patriotisme le plus ardent ne sont pas suffisants, il faut encore l'instruction militaire, une certaine habitude des choses du métier, et, par-dessus tout, l'ordre et la discipline.

« La discipline !

« Rappelez-vous toujours ce mot, mes enfants car le courage, qui dans un élan généreux fait affronter les balles, la mitraille et la baïonnette, n'est que la seconde vertu du soldat.

« La première de toutes les vertus militaires, c'est la discipline, cette froide discipline qui fait supporter avec patience et résignation les fatigues les plus pénibles, les privations les plus dures, et qui seule prépare les armées puissantes et donne les succès éclatants et durables.

« Or, comme vous avez pu le voir, le régiment est la grande école du travail et de la discipline, non-seulement pour les soldats, mais pour leurs chefs.

Puissez-vous donc porter dans vos foyers quelque chose de ces principes d'ordre et de discipline que vous avez puisés dans nos rangs; car, soyez-en convaincus, ils sont aussi indispensables dans la vie civile que dans la vie militaire. S'ils préparent les puissantes armées, ils font aussi les nations grandes et prospères. »

Après avoir rappelé, comme affirmation de l'esprit d'ordre et de discipline qui anime l'armée, que les chefs ne sont point des hommes de parti : M. le général Ducrot a dit :

« Vous pouvez déclarer hautement que tous, depuis le maréchal-président de la République jusqu'au simple caporal chef d'escouade, tous n'ont qu'une idée : l'accomplissement de leurs devoirs; qu'un but : le relèvement de notre cher pays et sa prospérité; ne connaissant qu'un drapeau : celui de la France; n'ont qu'une devise, et elle est gravée au fond de leurs cœurs comme sur l'étoile des braves, c'est : Honneur et Patrie !

« Soldats de la réserve,

« Dans quelques heures vous allez rejoindre vos foyers. Que la joie de vous retrouver au milieu des vôtres ne vous fasse pas oublier complètement notre grande famille militaire; pensez à nous quelquefois; et si la patrie en danger réclamait ses enfants, comptez sur nous comme nous comptons sur vous ! »

Chronique locale

et méridionale.

Le *Courrier du Lot* n'hésite pas à confirmer un bruit mentionné par quelques journaux, d'après lequel M. Pagès Dupont se porterait candidat au Sénat dans le département du Lot. Nous n'étonnerons personne en disant que dans cette circonstance, le *Courrier du Lot* a été, suivant son habitude, aussi affirmatif que mal renseigné.

M. Calmon, qui habite Carluçet depuis trois semaines environ, a fait une chute de voiture. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

Notre compatriote de la Dordogne, M. le colonel d'Abzac, aide-de-camp du Maréchal-Président, vient d'être promu au grade de général de brigade.

Trois candidats du Lot ont été reçus au concours pour l'école d'ars-et-métiers d'Aix. Ce sont MM. Sireyzols, Carles et Picard.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} OCTOBRE.

La foire d'hier n'a pas été belle à cause des vendanges : 250 paires de bœufs seulement ont été amenés, quelques-unes ont été vendues de 600 à 1,100 fr. la paire; les gras se sont vendus de 38 à 40^{fr} les 50 kilogrammes, poids vif; 13 chevaux, 11 mulets et 9 ânes ont été amenés; 250 petits cochons, qui se sont vendus de 20 à 90 fr. la pièce; les gras se sont vendus de 60 à 70 centimes le kilogramme poids vif. En somme peu d'affaires.

500 hectolitres de froment sous halle 450 ont été vendus à raison de 22 fr. 35 cent. l'hectolitre; 300 hectolitres de maïs amenés; vendus, 280 à 11 fr. 25 cent. l'un.

Le nommé J..., cordonnier à Cahors, ayant fait rébellion et dit des injures aux agents de police qui le conduisaient au violon parce qu'il était ivre, vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel de Cahors, à 10 jours de prison et aux dépens.

Tir. — Avis.

Les exercices du Tir de la garnison, auront lieu sur l'ancienne route de Paris, pendant quatre jours de la semaine, à partir du 7 octobre courant.

On nous écrit de Gourdon :

Trois affaires sont venues à l'audience de la police correctionnelle de samedi :

Le nommé Xavier Pinchenat, sans profession avouable, domicilié de la commune de Vayrac est venu répondre à l'inculpation d'un vol de 5 moutons au préjudice d'un habitant de St-Sozy. Une perquisition domiciliaire chez le prévenu a amené leur découverte. Cet individu a été condamné cinq fois pour vol. La dernière condamnation avait été appliquée par le tribunal de Brives à 6 mois de prison, sous un nom qui n'était pas le sien, paraît-il, car il fut reconnu à la prison de Limoges où il avait été transféré par suite de son appel téméraire. Un ancien co-détenu fit connaître son vrai nom, sous lequel la Cour d'Appel pour les deux délits éleva la peine à un an et un jour. Le tribunal de Gourdon a condamné le prévenu également à un an et un jour d'emprisonnement, pour le vol dont il s'agit.

Le nommé Auguste Poitevin, ouvrier filateur originaire de St-Geniès (Aveyron) est prévenu de rupture de ban. Il a subi seize condamnations pour vols, voies de fait, rébellion ou infractions aux itinéraires de résidence obligée. Le fait étant retenu pour constant a été réprimé par une condamnation à 2 mois prison.

Joseph Roussillon, de la commune de Peyrilles, âgé de 32 ans, en passant sur la commune de Dégagnac, vit un troupeau de moutons de 24 têtes qui étaient parqués et sans gardien, il faisait nuit il s'en empara et les conduisit pour les vendre à la foire du 15 septembre à St-Martial. Arrivé à Jardel-Bas commune de Salviac, il demanda à un habitant de ce lieu, à manger, à boire et à se reposer un moment, ce qui lui fut accordé. Quand il eût diné, il proposa gaiement à l'aubergiste la vente de son troupeau, ajoutant qu'il ferait des concessions pour s'épargner la fatigue de le mener à la foire.

— Combien en voulez-vous? dit l'aubergiste.
— Cent écus, répondit le marchand.
— C'est trop, répartit le premier.
— Eh bien, je m'en rapporte à votre conscience ajouta le marchand.

— C'est me prendre par mon faible, continua l'aubergiste, et, en effet, il ne craignit pas d'offrir de 24 moutons valant 600 fr., le prix dérisoire de 100 fr. chiffre auquel le marché fut conclu. L'argent fut compté et le marchand disparut.

Un voisin qui avait assisté à cette convention fit remarquer à l'acheteur qu'il fallait que la chose vendue eût été volée pour être livrée à si vil prix, qu'il serait compromis s'il n'allait raconter sa mésaventure à l'autorité, sur quoi l'aubergiste intimidé alla faire sa déclaration à la gendarmerie où peu après lui, le propriétaire volé vint déposer une plainte. Par suite d'indications sur le signalement du voleur, le prévenu fut arrêté. Ses antécédants sont très mauvais : il a été condamné 6 fois pour vols, à des peines variant de 6 mois à 2 ans; le délit étant établi et avoué, le tribunal a appliqué au prévenu 15 mois de prison et 2 années de surveillance de la haute police.

Nous recevons de M. Barbary, mécanicien à Luzech, la lettre suivante :

Monsieur,

L'importance que donnent à mon fouloir à vendange, les rapports favorables des comices agricoles, des sociétés vigneronnes et les départements étrangers, contrastent tellement avec l'indifférence que mon département semble affecter, que, malgré que nul ne soit prophète dans son pays, je désire essayer par la voix de votre Journal, de réveiller l'attention de ceux de vos lecteurs que cet instrument peut intéresser. Pour cela je me contenterai de leur dire que par le foulage de mon instrument on acquiert :

- 1^o La couleur sans l'action du feu;
 - 2^o On augmente considérablement la quantité d'alcool.
 - 3^o Non-seulement on ne casse pas les graines ou pépins, mais on n'exprime pas même les grains verts qui restent intacts.
- Si l'un ou l'autre de ces avantages n'est pas atteint, je reprends mon fouloir après qu'on s'en est servi, et l'on ne me DOIT RIEN.

Veillez agréer, etc.

BARBARY,

Constructeur à Luzech (Lot), membre de l'Académie nationale manufacturière, commerciale et agricole.

Une adjudication de travaux pour la construction du chemin de fer de Rodez à Millau aura lieu le 2 octobre à la préfecture de Rodez. Les travaux à exécuter se montent à 1,055,689 francs. Le cautionnement est 33,000 francs.

Une autre adjudication aura lieu le 12 octobre à la préfecture de la Gironde pour des travaux à exécuter au bassin à flot de Bordeaux. Le montant des travaux est de 1,256,756 fr. Le cautionnement est de 44,891 francs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Opérations du mois de septembre 1875.

66 versements.—(11 déposants)	7,191 92
15 remboursements.— (3 livrets soldés)	3,300 37
Différence en faveur des versements	3,891 55
Au 1 ^{er} septembre, les déposants avaient à la caisse	309,409 65
Avoir des déposants au 30 septembre	313,301 11

Certifié exact :

Cahors, le 30 septembre 1875.

Le Trésorier,

Signé : DELFOUR.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 septembre au 2 Octobre.

Naissances.

Martory, Pierre, Toulousque.
Nouvel, Adeline, rue Donzelle.
Filhol, Jeanne-Anaïs, rue du Portail-au-Vent.

Mariages.

Mouly, Pierre, et Verdié, Clémentine.
Chabrier, Pierre, et Bibinet, Marie.

Décès.

Guiraudet, Maria, 4 an, cul de sac Saulés.
Bonnemort, Hortense-Julie, 53 ans, rue St-Urcisse.
Contival, Alfred, 5 mois, rue Nationale.
Filhol, Jeanne Anaïs, rue du Portail-au-Vent.
Maratuech, L. Md. de truffes, 64 ans, rue Brives.
Brugié, Louis, 25 mois, faubourg Labarre.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 2 octobre, 2 h. soir.

Une grave crise ministérielle a pu être heureusement évitée.

Hier, dans la séance du conseil des ministres, la non publication du discours de M. Léon Say au *Journal Officiel*, a été l'objet de longues explications.

M. Buffet avait remis le matin même sa démission au Maréchal-Président.

Les journaux assurent que longtemps il a persisté à maintenir sa démission si le discours était publié; mais dans la soirée un accord est survenu.

Le *Journal Officiel* publie, en conséquence, ce matin, le discours de M. Léon Say et une lettre adressée, par le ministre des finances, à M. Buffet.

Le ministre des finances déclare avoir voulu qualifier le changement opéré dans le classement des partis par le fait heureux du vote des lois constitutionnelles. Il constate la formation d'un grand parti constitutionnel conservateur-libéral pour achever l'œuvre commencée.

Le journal *la France* considère l'insertion de ce discours comme une réponse du Cabinet au discours de M. Buffet dans les Vosges.

La *République française* dit que la position prééminente de M. Buffet est fortement entamée.

Grande satisfaction dans l'opinion publique qui désire vivement union et modération.

Bourse de Paris.

Paris, 2 octobre 1875.

Rente 3 p. %	65.40
— 4 1/2 p. %	95.40
— 5 p. %	104.25

L'efficacité de **PHÉNOL-BOBŒUF** (Prix Montyon) ayant été constatée pour la destruction de tous les insectes nuisibles, on engage MM. les propriétaires, vigneron, cultivateurs, etc., à faire l'expérience de ce produit, comme préservatif et curatif des ravages du **pylloxera**, de l'**oïdium**, du **ver blanc**, etc.

Un litre de Phénol-Bobœuf peut être étendu de 10 à 20 litres d'eau, selon le degré de maladie de la vigne. Un quart de litre de ce mélange peut suffire pour chaque pied de vigne. — Le litre de Phénol-Bobœuf, 3 fr. 50; on expédie en litre ou en bidon de 5, 10 et 25 litres. — Adresser les commandes et le prix en mandat ou valeur à l'entrepôt général, 7, rue Coq Héron, Paris.

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la

réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison: « La Chasse illustrée, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme « ou villa. »
Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix: 4 fr.; par la poste. 4 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant: PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement: 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

Bureaux: 5, rue Coq-Héron.

Tout le monde pourra désormais se procurer la meilleure machine à coudre, pour familles ou ateliers par suite de la réduction considérable de prix annoncée par la compagnie «SINGER» de New-York, dont les machines sont généralement préférées en France pour leur bonne construction et leur simplicité.
 Prix 175 francs, avec une année de crédit ou remise de 10 pour cent au comptant — L'apprentissage est gratuit (Voir aux annonces).

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines.**
 Phce 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75
 Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés
 Le propriétaire-gérant A. Layton.

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ, A PARIS

Soieries unies et façonnées
 Cachemires français
 Cachemires de l'Inde, dentelles
 Confections pour dames
 et pour enfants
 Lingerie et fourrures, draperie
 Mercerie, passementerie, rubans
CORBELLES DE MARIAGE

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors, qu'elles trouveront chez le représentant du **PETIT SAINT-THOMAS** dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les **NOUVEAUTÉS D'HIVER**, ainsi que des **OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES** et **EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES** qu'ils ont traitées pour cette saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS

Représentants: MM. PETIT et BONNET, rue du Parc, à Cahors.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

Étoffes de fantaisie, lainages
 Indiennes et Jaconas, blanc de fil
 Mousselines imprimées
 Blanc de coton
 Tapis, Étoffes pour meubles
 Bonnetterie, ganterie, chemises
 Cravates et foulards, literie
TROUSSEAUX ET LAYETTES

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
 id. pour les Départements. 4 fr.

MACHINES A COUDRE VÉRITABLES "Singer" RÉDUCTION DE PRIX
 (A partir du 1^{er} Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C^{IE} "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix: 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT: 10 POUR CENT.

Garantie sur facture — Apprentissage gratuit

Maison Principale: 24, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon

Seul dépositaire à Cahors, Cangardel & fils aîné, mercerie.

LA VELOUTINE
 EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix: 1 fr.

UN DERNIER MOT

sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix: 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Morat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{me} Lalo, notaire à Lauzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Morat.

Et à M. Pignet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

A VENDRE

Très bonne acquisition

Une CUVE

VÉRITABLE CŒUR DE CHÊNE du Nord,

Décuvant environ 32 barriques de vin. S'adresser à M. le Capitaine de gendarmerie.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{ME} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

Librairie Catholique et Classique

J.-D. CRAYSSAC A CAHORS.

Paroissien noté, à l'usage du diocèse de CAHORS, imprimé par ordre de Mgr PIERRE ALFRED GRIMARDIAS, évêque de Cahors, 4 vol. in-48, relié en basane racine 1 fr. 75 — basane chagrinée, tranche marbrée, 2 fr. — basane chagrinée dorée sur tranche, 2 fr. 50 — chagrin doré sur tranche, 3 fr. 50. — Ajouter 45 c. par exemplaire pour le recevoir franco par la poste.

Le Passage de l'âme revenant au joug sacré de Jésus-Christ, traduit du latin de P. L. de Besombes de Saint-Jeniès, par l'abbé A.-B. Pergot, chanoine honoraire, curé doyen de Terrasson, etc. — 4 vol. in-42, broché, 3 fr., par la poste 3 f. 40.

Vie et vertus chrétiennes, par l'abbé Gay, 3 vol. in-42, brochés, 10 fr. — par la poste 11 f. 50 c.

Droits de Dieu, par l'abbé Chesnel, 4 vol. in-8°, 5 fr. — poste 6.

Biographie des hommes célèbres du département du Lot, par le Dr J.-B. Vidillet, ancien receveur des finances, 2^e édition, 4 vol. in-8°, broché, 5 fr. — poste 6 fr.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.